



Point sur le PLFR pour 2022 (mesures de soutien au pouvoir d'achat)

Les mesures destinées à soutenir le pouvoir d'achat seront traduites dans un premier PLFR pour 2022, qui sera présenté en Conseil des ministres, non pas à l'issue des élections législatives des 12 et 19 juin prochains – comme cela était prévu initialement –, mais en amont.

Les plus significatives d'entre elles sont déjà connues :

- **Prolongation du bouclier tarifaire de juin à décembre 2022** (hausse des prix de l'électricité limitée à 4 % ; gel des tarifs du gaz naturel à son niveau d'octobre 2021) (coût déjà supérieur à 20 Md€ pour les finances publiques pour le premier semestre 2022)
- **Prolongation au-delà du 31 juillet de la remise de 15 à 18 centimes par litre de carburant** (avant son remplacement par un dispositif pérenne et ciblé selon des critères de revenus et d'utilisation du véhicule dans un cadre professionnel) (coût évalué au 31 juillet à 3 Md€ pour les finances publiques)
- **Instauration d'un chèque alimentation, sous conditions de ressources** (8 millions de bénéficiaires), **destiné à l'achat de produits locaux et de qualité, dont le montant devrait être fixé autour de 60 euros mensuels** (coût évalué entre 4 et 6 Md€ pour les finances publiques)
- **Indexation des minima sociaux et des retraites sur l'inflation** (5,4 % en juin d'après l'Insee)
- **Relèvement du point d'indice de la fonction publique** (une augmentation de 1 % de la valeur du point d'indice représenterait un coût budgétaire de l'ordre de 2 Md€ en année pleine, pour un gain d'une quinzaine d'euros pour un agent public touchant 2 000 euros nets par mois en moyenne)
- **Suppression de la contribution à l'audiovisuel public (« redevance TV ») égale à 138 euros** (recette fiscale de 3,7 Md€ en 2022)
- **Triplement du plafond de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) dite « prime Macron »** (possibilité pour les entreprises de verser une prime défiscalisée et désocialisée jusqu'à 3 000 euros, contre 1 000 euros jusque-là, pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 3 fois le Smic ; et jusqu'à 6 000 euros, contre 2 000 euros, pour les entreprises de moins de 50 salariés et celles ayant signé un accord d'intéressement) (L'an dernier, 4 millions de Français l'ont perçue, pour un montant moyen de 506 euros).
- **Baisse de cotisations sociales pour les indépendants** (gain de 550 euros par an au niveau du Smic)



À noter : i) la proposition d'un **gel des loyers**, un temps évoquée, semble désormais écartée (crainte d'une raréfaction de l'offre de biens sur le marché) ; ii) de même, Bruno Le Maire paraît avoir rejeté l'idée d'une **taxation exceptionnelle des super-profits** des énergéticiens.

Le **chiffrage global** de ce paquet de mesures n'est **pas encore connu**, et dépendra en tout état de cause des arbitrages du Gouvernement. Le **coût** devrait cependant être **très substantiel**, et donc d'autant plus problématique du point de vue des finances publiques que la croissance de l'économie française, nulle au premier trimestre 2022, ne devrait pas dépasser 0,2 % (Banque de France) ou 0,25 % (Insee) au deuxième trimestre.

Sur le plan économique, ces mesures de soutien au pouvoir d'achat pourraient paradoxalement avoir pour effet d'alimenter l'inflation contre laquelle elles sont destinées à agir. Ce phénomène de « **stagflation** » (croissance nulle ou faible conjuguée à une inflation en hausse) fait craindre, tandis que se profile dès le second semestre 2022 une remontée par la BCE des taux d'intérêt, requise pour endiguer l'inflation, une **crise de la dette publique**.

Toute augmentation des taux d'intérêt se transmet progressivement à la dette (émise ou réémise), à raison d'environ 15 % par an de l'encours pour la France. Selon les estimations récentes de la Banque de France, chaque hausse de 1 % des taux d'intérêt entraînerait au bout de 10 ans une augmentation de la charge annuelle d'intérêt de 1 point de PIB, et une augmentation de la dette de 5,5 points de PIB, par rapport à une situation sans hausse de taux. **Chaque 1 % de hausse des taux d'intérêt représenterait à terme un coût annuel supplémentaire de près de 40 Md€, soit presque le budget actuel de la Défense.**